



الجمهوريَّة الجَزائِرِيَّة  
الدِيمُقْرَاطِيَّة الشُّعُوبِيَّة

# الجَرِيدَة الرَّسمِيَّة

إِتْفَاقَات دُولِيَّة، قُوَّانِين، أَوْامِر و مَارِسِيمْ  
فَتَرَات، مَقْرَرات، مَنَاشِير، إِعْلَانَات و بَلَاغَات

	ALGERIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION :
	6 mois	1 an	1 an	Secrétariat général du Gouvernement
Edition originale ---	30 DA	50 DA	80 DA	Abonnements et publicité :
Edition originale et sa traduction -----	70 DA	100 DA	150 DA (frais d'expédition en sus)	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9, et 13, Av. A. Benbark - ALGER tél : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale le numéro ; 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,80 dinar — Numéro des années intérieures ; 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(TRADUCTION FRANÇAISE)

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller, p. 784.

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un directeur au secrétariat général de la Présidence, p. 784.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères, p. 784.

### MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général, p. 784.

## SOMMAIRE (Suite)

Décret du 31 août 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas, p. 784.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports, p. 784.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, p. 785.

## MINISTÈRE DE L'EDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scolaire 1977-1978, p. 787.

## MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction, p. 787.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés — Appels d'offres, p. 787.

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions de conseiller à la Présidence du Conseil, exercées par M. Idriss Jazairy, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un directeur au secrétariat général de la Présidence.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions de directeur au secrétariat général de la Présidence, exercées par M. Aboubekr Belkaïd, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

## MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général, exercées par M. Smail Kerdjoudj, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 31 aout 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas.

Par décret du 31 aout 1977, M. Mohamed Lazreg est exclu de l'assemblée populaire communale de Senjas.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1<sup>er</sup> septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12°;

Vu le décret n° 77-55 du 1<sup>er</sup> mars 1977 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères et notamment son article 4;

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Idriss Jazairy est nommé secrétaire général adjoint chargé de la coopération internationale au ministère des affaires étrangères.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Décret du 1<sup>er</sup> septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12°;

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs, complété par le décret n° 68-14 du 23 janvier 1968 ;

Vu le décret n° 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

**Décrète :**

Article 1<sup>er</sup>. — M Smail Kerdjoudj est nommé secrétaire général du ministère des transports.

Art. 2. — Le ministre des transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE

## **MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration.**

Par arrêté du 3 juillet 1977, sont déclarés définitivement admis aux concours d'accès aux corps des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, les candidats dont les noms suivent :

#### A) ATTACHES D'ADMINISTRATION

<b>Administration centrale</b>	<b>Said Kartous</b>
<b>Mouloud Megdoud</b>	<b>Ticjani Laoubi</b>
<b>Wilaya d'Alger</b>	<b>Derradj Zemmoura</b>
<b>NEANT</b>	<b>Razi Maza</b>
<b>Wilaya d'Adrar</b>	<b>Tahar Karoum</b>
<b>NEANT</b>	
<b>Wilaya d'Annaba</b>	<b>Wilaya de Djelfa</b>
<b>Mabrouk Gasmi</b>	<b>NEANT</b>
<b>Brahim Bouacida</b>	<b>Wilaya d'El Asnam</b>
<b>Fatma Mechlaoui</b>	<b>NEANT</b>
<b>Wilaya de Batna</b>	<b>Wilaya de Guelma</b>
<b>Zemmouchi née Oulbani</b>	<b>Abderrahmane Barour</b>
<b>Farida</b>	
<b>Wilaya de Béchar</b>	<b>Wilaya de Jijel</b>
<b>NEANT</b>	<b>Mohamed-Chérif Harièche</b>
<b>Wilaya de Béjaïa</b>	<b>Wilaya de Mascara</b>
<b>Lahcene Abderrahmane</b>	<b>Ahmed-Guelli Kessira</b>
<b>Wilaya de Biskra</b>	<b>Mohamed Sahari</b>
<b>Ammer Saadoun</b>	
<b>Wilaya de Blida</b>	<b>Wilaya de Médéa</b>
<b>Djillali Laissaoui</b>	<b>NEANT</b>
<b>Kaci-Ali Mesbah</b>	<b>Wilaya de Mostaganem</b>
<b>Wilaya de Bouira</b>	<b>Mohamed Chali</b>
<b>Amar Larbi</b>	
<b>Wilaya de Constantine</b>	<b>Wilaya de M'Sila</b>
<b>Armed Abid</b>	<b>NEANT</b>
<b>Chaabane Djerafia</b>	
<b>Mohamed-Salah Bakkoucha</b>	<b>Wilaya d'Oran</b>
	<b>Moulay Derki-Marouf</b>
	<b>Ama Belhaïcène</b>
	<b>Abdelhamid Taleb</b>

<b>Wilaya d'Ouargla</b>	Larbi Lebziz
<b>Chabane Aïba</b>	
<b>Amar Khemis</b>	
<b>Lembarek-Mohamed Sayan</b>	
<b>Wilaya d'Oum El Bouaghi</b>	<b>Wilaya de Tébessa</b>
<b>Messoud Mechkane</b>	Abdeslem Djahdou
<b>Wilaya de Saida</b>	Mme Aïssaoui née Roger Michelle
<b>NEANT</b>	
<b>Wilaya de Sétif</b>	<b>Wilaya de Tiaret</b>
<b>Abdelmadjid Guettal</b>	<b>NEANT</b>
<b>Wilaya de Sidi Bel Abbès</b>	<b>Wilaya de Tizi Ouzou</b>
<b>NEANT</b>	Said Tatat Bouzid
<b>Wilaya de Skikda</b>	<b>Wilaya de Tlemcen</b>
<b>Ab Bekkouche</b>	<b>NEANT</b>

## B) SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

<b>Wilaya d'Alger</b>	<b>Wilaya de Bouira</b>
Achour Karabadjî	Boualem Douffi
Boualem Zeggar	
Belkacem Bouhali	
<b>Wilaya d'Adrar</b>	<b>Wilaya de Constantine</b>
Miloud Djebâlli	Abdelhamid Lebsir
<b>Wilaya d'Annaba</b>	Hocine Kaoua
Mohamed Siad	Abdelmadjid Bensebaâ
Belkacem Lebdou	Ahmed Akaoua
Belkacem Benchalel	Zahura Boultif
Abdelaziz Hacini	Lakhdar Hadj Mokhnache
<b>Wilaya de Batna</b>	<b>Wilaya de Djelfa</b>
Brahim Aïchi	Mohamed Benmellouka
Brahim Achour	Slimane Guibèche
Sadek Boukhenoufa	
Noureddine Keïlif	
Abdelkader Belhamra	
<b>Wilaya de Béchar</b>	<b>Wilaya d'El Asnam</b>
NEANT	Ali Chebbah
<b>Wilaya de Béjaïa</b>	Braham Belkâïd
Chabane Nait Sid	Mohamed Mehadjbâa
Makhlouf Abbaci	Abderrahmane Chaouché
Ali Abbasi	Amar Habbar
Mouloud Nouari	Fatma-Zohra Cherchali
Abdellah Boussouira	Mohamed Khelif
Seghir Boulzazène	Abderrahmane Tergou
<b>Wilaya de Biskra</b>	Mohamed Belkacemi
Bachir Chennouf	Mustapha Douibi
<b>Wilaya de Blida</b>	Mustapha Tamimount
Ahmed Mellal	Ahmed Miraoui
Ahmed Boussaïd	Abdelkader Ouadah
Youcef Rebbahi	Maâmar Khelâfi
Hacène Dahoumane	Djillali Guermah
Saleh Dahoumane	
Jokhtar Boudjema	
Achour Mechkour	<b>Wilaya de Guelma</b>
W'Hâied Djaïleb	Abdelhamid Benmeftah
Ahmed Aliouat	Mohamed Adjâl
Bachir Allam	Mustapha Farouki
Boualem Boudiaf	Ammar Zitouni
Abdelkader Mizi-Allaoua	Mohamed-Salah Lakrichi
Kouider Naïl	Mohamed-El-Kamel Djillali
	Sarah Boualleg
	Abdelhamid Khoualidâa
	<b>Wilaya de Jijel</b>
	Djellou' Bencharif
	<b>Wilaya de Laghouat</b>
	NEANT

**Wilaya de Mascara**  
 Benouaumeur Ounas  
 Ahmed Benabdad  
**Wilaya de Médéa**  
 NEANT

**Wilaya de Mostaganem**  
 Abdelhamid Habbi  
 Ali Rezali  
 Mohamed Hadj Kaddour  
 Abdellah Chenal  
 Djelloul Frih  
 Maamar Abid  
 Mohamed Sassi  
**Wilaya de M'Sila**  
 NEANT

**Wilaya d'Oran**  
 Abdellah Kamraoui  
 Ali Bouras  
 Belahouel Guellil  
 Abdelkader Dahnoun  
 Lahouari Yatim  
 Noureddine Ali Boumeddiène  
 Bachir Belaid  
 Ahmed Naceri  
 Aomar Ould Amer  
 Moussa Mahnène  
 Kheïra Chabane  
 Ahmed Askoufès  
 Hamed Benhaddou  
 Maamar Dif  
 Abdelkader Oucif  
**Wilaya d'Ouargla**  
 Mohamed Baba Saci  
 Djelloul Halimi  
**Wilaya d'Oum El Bouaghi**  
 NEANT  
**Wilaya de Saïda**  
 Boualem Hemmas  
 Belkacem Saci

### C) AGENTS D'ADMINISTRATION

**Wilaya d'Alger**  
 Abdelmadjid Zouiche  
 Benbrahim Abderrahmane  
 Abdelkader Fodil Chérif  
 Mohamed Djezairi  
 Mohamed Khiat  
 Mohamed Hachemi  
 Idir Matoub  
 Mustapha Zekri  
 Tahar Boulegheb  
 Mohamed Abdi  
 Boualem Ouaguennouf  
 Ardour née Nizli Houris  
 Samir Saboundji  
 Mohamed Lardjane  
**Wilaya d'Adrar**  
 NEANT

**Wilaya de Sétif**  
 Mabrouk Benabid  
 Slimane Trabelsi  
 Mohamed Derbal  
 Miloud Bekkat

**Wilaya de Sidi Bel Abbès**  
 Abdelkader Messafeur  
 Mohamed El Bahi  
 Bouasria Bousmat

**Wilaya de Skikda**  
 Salah Abdelli  
 Hadj Bouchar  
 Brahim Boulkertous  
 Mohamed Siari  
 Ahmed Goufi

**Wilaya de Tamanrasset**  
 NEANT

**Wilaya de Tébessa**  
 Abdelouahab Leulmi  
 Abdeslem Rahal  
 Abdelkader Bendjeroudib  
 Mohamed-Chérif Kafi  
 Youcef Hannachi  
**Wilaya de Tiaret**

Yousef Hannachi  
**Wilaya de Tizi Ouzou**  
 Mohamed-Ouramdané Aït Salem  
 Mohamed Titoun  
 Rabah Djemaï  
 Ahcène Nafa  
 Hadi Hadid  
 Chabane Merad  
 Mouloud Ouhamou  
 Lakhdar Azzam

**Wilaya de Tlemcen**  
 Mohamed Tebbal

**Wilaya d'Annaba**  
 Mohamed Kesri  
 Hocine Abid  
 Malika Boussaha  
 Miloud Kameli  
 Abdelkrim Branès  
**Wilaya de Batna**  
 Salah Smati  
 Mohamed Dehbti  
 Abdellah Melouhi  
 Abdelaziz Benchadi  
 Mohamed Laala  
 Hocine Azzouz  
 Saïda Nouri  
 Abdelhamid Messaoudani

**Wilaya de Béchar**  
 Djelloul Ouahab  
 Ahmed Khelfaoui

Larbi Ghazi  
 Lahbib Abdelli  
 Larbi Zerouati  
 Bénaïche Benayad  
 Abdelkader Benlaguid  
 Mohamed Dada  
 Sahli Benguerba  
 Abderrahmane Benmebirik

**Wilaya de Béjaïa**  
 Messaoud Souiah  
 Mohamed Alache  
 Smail Hamitouche  
 Mohamed Bennacer  
 Kamel Aggoune

**Wilaya de Biskra**  
 Brahim Khalad  
 Ahmed Krima

Abdelhafid Temma  
 Abdellah Hogui  
 Bachir Labid  
 Ahmed Ferrah  
 Mohamed Nadjar  
 Bachir Hamlaoui  
 Abdelkrim Belaïd  
 Larafi Hamadou  
 Laïd Balda  
 Mohamed Benkaddour  
 Brahim Ahmid  
 Bachir Kholadi

**Wilaya de Blida**  
 Mustapha Tabti  
 Hamoud Benhacène  
 Mohamed Slimani  
 Bouzina Bouzida M'Hamed  
 Maâmar Bendaïdj  
 Lalla Bendaïdj  
 Abdelkader Amari  
 Abdelkader El Mohri  
 Benyoucef Hamidane  
 Amar Kaci  
 Noureddine Slamani  
 Mokhtar Lazouli

**Wilaya de Bouira**  
 Hamoud Mostefai  
 Areski Haddad  
 Hocine Menhoudj  
 Miloud Belabès

**Wilaya de Constantine**  
 Noureddine Maïche  
 Mohamed Belguedj  
 Ahcène Zerabi  
 Achour Soualah  
 Amar Djellab  
 Messaoud Gamech  
 Moussa Gasmî

**Wilaya de Djelfa**  
 NEANT

**Wilaya d'El Asnam**  
 Mostéfa Kastali  
 Boualem Merrakèch  
 Achoura Lafrane  
 Mohamed Latafi  
 Abdelkader Dergham  
 Boulenouar Guemmouri  
 Abdelkader Bouradou  
 Mohamed Chekikène  
 Rachid Alili  
 Abdelatif Hadjadjî  
 Mohamed Kriche  
 Elaïd Meharbi  
 Mohamed Loulou  
 Miloud Benzina  
**Wilaya de Guelma**

Hauoussine Bouacha  
 Houria Kemcha  
 Hamid Khenioui  
 Fatima Khasnadji  
 Hassen Nedjar  
 Kamel Bengherbi  
 Abdelkader Dridi  
**Wilaya de Jijel**  
 Abdelkader Abdi  
 Noureddine Boukhechem  
 Ahcène Boucherit  
**Wilaya de Laghouat**  
 Ali Babaghailou  
 Ahmed Chouireb

**Wilaya de Mascara**  
 Mecherki Adda Hanifi  
 Kheïra Lahmar  
 Abdelkader Djabara  
 Bachir Meslem  
 Youcef Oualid  
 Abdelkader Benfrah  
 Mamoun Beldjord  
 Moulay Alchouba  
**Wilaya de Médéa**  
 Ahmed Salah Zerari  
 Ali Lekhar  
 Messaoud Keffar  
 Rachid Bouzeraï

**Wilaya de Mostaganem**  
 Abdelhamid Belkalai  
 Lakhdar Bessalah  
 Bachir Mesquini  
 Yamina Benabdellah  
 Mme Bedjaoui née Ameur Hasni  
 Adda Bendani

**Wilaya de M'Sila**  
 Ahmed Berra  
 Monamed Baza  
 Messaouda Abdelatif  
 Belkacem Kahloula  
 Djamel-Eddine Benaïssa  
 Lakhdar Djait  
 Hadj Mohamed

**Wilaya d'Oran**  
 Khadija Delloum  
 Lakhdar Bendjelloul  
 Kheira Mahieddine  
 Fatima Benfadil  
 Ouafia Larkani  
 Zoubida Ayet Kralfa  
 Miloud Douli  
 Benyebka Boumrid Benshila  
 Djillali Meslem

**Wilaya d'Ouargla**  
 Mohamed Sadok Omeïri  
 Saddok Ibba  
 Ali Benseddik  
 Aicha Benouar  
 Mohamed-Salah Benzahï  
 Tahar Omari  
 Mohamed-Salah Chahbi  
 Khalifa Ramdane  
 Abdelkader Debabi  
 Mohamed-Saïd Souihat

**Wilaya d'Oum El Bouaghi**  
 NEANT

**Wilaya de Saïda**  
 Omar Azzedine  
 Abdelkrim Sahraoui

**Wilaya de Sétif**  
 Ahmed Kherkhache  
 Mustapha Oucissa  
 Mohamed Gouffi  
 Amar Reggad  
 Ali Belaaz  
 Leïd Chouadra  
 Rabah Smalli  
 Tahar Khelaïf  
 Sassi Dreid  
 Amar Allem  
 Messaoud Sebtli  
 Bachir Rouabhi  
 Rabah Ziadna  
 Zoubida Debabha  
 Abdelhafid Haddaouf  
 Mostefa Zellagui  
 Chérif Hafiza Yahia  
 Dahmani Bouadam  
 Khier Okba  
 Zohra Hamiche  
 Ameur Benturki

**Wilaya de Sidi Bel Abbès**  
 Ferhouh Tagrara  
 Benamar Benamar  
 Ahmed Sayah  
 Abdelkader Mohamed-Yakhlef  
 Bouhadja Amamra  
 Zénagui Ikhlef

**Wilaya de Skikda**  
 Omar Hamiche  
 Malika Madani  
 Mohamed Diaf

**Wilaya de Tamanrasset**  
 Abderrahmane Mokhtar Ghorma  
 Amor Lamri

**Wilaya de Tébessa**  
 Chaffai Haouam  
 Chérif Abdelouahab  
 Mohamed Lakhdar Mansouri

**Wilaya de Tiaret**  
 Mehouk Benchohra  
 Boukhari Senouci  
 Driss Farradjî

**Wilaya de Tizi Ouzou**  
 Mahfoud Amara  
 Abdelaziz Bentaleb  
 Amar Benseddik  
 Arezki Benamara  
 Mohamed Belaïdi  
 Ali Meziane Benbouzza  
 Mohamed Saïd Ferhat  
 Chabane Haddadène  
 Arezki Lounnas  
 Amar Meziani  
 Belaïd Saghi  
 Ali Smaïl  
 Mehennna Ouchacou  
 Arezki Barka  
 Amar Djounadi  
 Abdellah Mouhoub  
 Rezki Salmi  
 Salah Slimani

**Wilaya de Tlemcen**  
 Boumeddiène Lallam  
 Tani Bachir Kazi  
 Sari Fouad Chabane  
 Fatima Bensenouci  
 Safi Bensafi  
 Benyounès Yahiani

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scolaire 1977-1978.

Le ministre de l'éducation,

Vu le décret n° 63-120 du 18 avril 1963 portant établissement du calendrier des congés scolaires et universitaires, modifié par le décret n° 64-98 du 19 mars 1964 ;

Vu l'arrêté du 16 juin 1976 portant découpage du territoire national en zones géographiques en matière de congés scolaires ;

### Arrête :

Article 1er. — Les congés scolaires varient selon les zones déterminées par l'arrêté du 16 juin 1976 susvisé.

Art. 2. — Le calendrier des congés scolaires est fixé pour l'année scolaire 1977 - 1978 comme suit :

#### A. — Vacances d'automne :

— du jeudi 17 novembre 1977 au soir au samedi 26 novembre 1977 au matin pour l'ensemble des zones.

#### B. — Vacances semestrielles :

— du jeudi 26 janvier 1978 au soir au samedi 11 février 1978 au matin pour l'ensemble des zones.

#### C. — Vacances de printemps :

— du jeudi 6 avril 1978 au soir au samedi 15 avril 1978 au matin pour les zones I et II.

#### D. — Vacances d'été :

— du jeudi 29 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone I.

— du jeudi 15 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone II.

— du jeudi 1er juin 1978 au soir au mardi 19 septembre 1978 au matin pour la zone III.

— du jeudi 25 mai 1978 au soir au mardi 26 septembre 1978 au matin pour la zone IV.

Art. 3. — Les personnels enseignants exerçant dans la zone I peuvent être requis en cas de besoin et jusqu'au 4 juillet 1978 au soir, pour des tâches de surveillance, de secrétariat ou de correction aux différents examens.

Art. 4. — La rentrée des personnels enseignants des établissements primaire et secondaire est fixée :

— au dimanche 10 septembre 1978 au matin dans les zones I et II.

— au dimanche 17 septembre 1978 au matin dans la zone III.

— au dimanche 25 septembre 1978 au matin dans la zone IV.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1977.

P. le ministre de l'éducation,  
 Le secrétaire général,  
 Abdelhamid MEHRI

## MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 1<sup>er</sup> septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12<sup>e</sup> ;

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs ;

Vu le décret n° 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

### Décret :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Aboubekr Belkaïd est nommé secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Art. 2. — Le ministre de l'habitat et de la construction est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1<sup>er</sup> septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE

## AVIS ET COMMUNICATIONS

---

### **MARCHES — Appels d'offres**

---

### **MINISTERE DE L'INTERIEUR**

---

### **WILAYA DE MOSTAGANEM**

---

**Daira de Mostaganem Commune de Mostaganem**

---

**Construction d'une cantine de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem)**

---

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem).

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charef prolongée à Mostaganem.

Les offres devront être déposées à la daira de Mostaganem, avant le 13 octobre 1977 à 12 heures

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente suivante : « Construction d'une cantine scolaire de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem) - Appel d'offres ».

---

### **WILAYA DE BECHAR**

---

**Daira d'Abadla - Commune d'Abadla**

---

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 4 classes et 4 logements à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction de 4 classes et 4 logements - A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction et l'équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction et équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires - A ne pas ouvrir ».

---

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'une mairie à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction d'une mairie - A ne pas ouvrir ».

---

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 20 classes à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction de 20 classes - A ne pas ouvrir ».

**WILAYA DE ANNABA****Secrétariat général****Service du budget et des opérations financières****BUREAU DES MARCHES****2ème plan quadriennal - PMU****Opération du centre-ville de Annaba****Construction d'une plate-forme**

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution des travaux de construction d'une plate-forme dans la ville de Annaba.

**Lot n° 3 - Travaux de génie civil.**

Les entreprises intéressées peuvent consulter ou retirer les dossiers auprès du bureau d'architecture M. Jean Fernand Martin, 8, Allées du 17 octobre - Annaba.

La date de dépôt des offres est limitée à 21 jours après la publication du présent appel d'offres.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, à savoir :

- certificat de qualification professionnelle,
- attestation fiscale,
- attestation de la caisse de sécurité sociale,
- attestation de la caisse des congés payés,

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1<sup>er</sup> novembre 1954, 2ème étage.

**WILAYA DE JIJEL****DIRECTION DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE**

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de trois (3) étables (100 UZ et 25 UZ) et d'un centre d'amélioration bovine dans les daïras de Taher et El Milia.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres pourront consulter ou retirer les dossiers de soumission à compter de la publication de cet appel d'offres auprès de la direction de l'agriculture et de la révolution agraire, 31, avenue Emir Abdelkader - Jijel.

Les soumissions accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur, devront parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous double enveloppe cachetée avec la mention obligatoire sur l'enveloppe extérieure : « appel d'offres - construction de trois étables et d'un centre d'amélioration bovine - ne pas ouvrir ».

La date limite de remise des offres est fixée au 26 octobre 1977 à 18 heures.

Toute offre parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours.

**WILAYA D'OUM EL BOUAGHI****DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE  
ET DE L'EQUIPEMENT**

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'un parc omnisports à Ain Beida, dans une première tranche de travaux : « Lot n° 1 - terrassement généraux »

Les entreprises intéressées pourront consulter ou retirer les dossiers correspondants aux adresses suivantes : Elias Bouchama, architecte DPLG, Alger, 1, rue Saïdaoui Seghir - tél. : 62.09.77, Constantine, 2, rue Bestandji Mohamed, tél. : 93.73.32.

Les offres et les pièces fiscales et administratives requises, seront adressées ou déposées sous plis séparés dans une enveloppe portant l'indication de l'appel d'offres et la mention « à ne pas ouvrir » au plus tard le 30 octobre 1977 à 18 heures (la date du cachet de la poste n'est pas prise en compte) à l'adresse suivante : wilaya d'Oum El Bouaghi - bureau des marchés - hôtel de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE LA CONSTRUCTION****Direction de l'infrastructure et de l'équipement  
de la wilaya de Ouargla**

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction, en lot unique, de logements pour le secteur éducatif dans la wilaya de Ouargla.

**a) Dans la daïra de Ouargla :**

- 48 logements dans les CEM,
- 20 logements au CFA.

**b) Daïra de Touggourt :**

- 36 logements à Touggourt,
- 16 logements à El Hadjira
- 18 logements à Taibet,
- 18 logements à Temacine.

Les entreprises ou sociétés d'entreprises intéressées par cet appel d'offres sont invitées à retirer, contre paiement, les dossiers techniques relatifs à cet appel d'offres auprès de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Ouargla.

La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le 26 octobre 1977 à 12 heures.

Les offres doivent parvenir sous plis recommandé, accompagnées des pièces réglementaires au wali de Ouargla, service du budget et des opérations financières - bureau des marchés publics à Ouargla.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS****ETABLISSEMENT NATIONAL POUR L'EXPLOITATION  
METEOROLOGIQUE ET AERONAUTIQUE****Bureau d'équipement****Prorogation de délai d'appel d'offres restreint n° 8/77**

La date limite de remise des offres pour l'acquisition et l'installation de 4 pupitres pour tours de contrôle d'Alger, Oran, Annaba et Constantine, prévue initialement au samedi 17 septembre 1977, est prorogée au samedi 1er octobre 1977 à 17 heures 45.

(Le reste sans changement).

Un avis d'appel d'offres est lancé en vue de la construction d'un immeuble administratif à l'aérodrome de Constantine - Ain El Bey.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le dossier au bureau d'équipement de l'établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique, 1, avenue de l'Indépendance, Alger.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées au bureau d'équipement - ENEMA.

La date limite de dépôt des offres est fixé à 21 jours après la publication du présent avis.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante « avis d'appel d'offres n° 7/77 - à ne pas ouvrir ».